

D 1064

Hebdomadaire - 7 novembre 1985 - 3 F

D 1064 COLOMBIE: DIFFICULTÉS DU DIALOGUE NATIONAL

L'année 1985 a été celle de la remise en question des accords de paix passés en 1984 entre le gouvernement et les différents mouvements de guérilla (cf. DIAL D 947 et 974). Ces accords avaient provoqué une certaine grogne dans les milieux militaires colombiens (cf. DIAL D 986). Le 27 février 1985, une opération de guérilla de l'Armée populaire de libération (EPL) à El Bagre, dans le département d'Antioquia, se solde par plusieurs morts. D'autres opérations ont lieu dans les semaines suivantes. Ces troubles amènent le procureur général de la République à dénoncer, le 2 mars 1985, les groupes de guérilla qui profitent des accords de paix pour élargir leur influence. Dans la foulée du "dialogue national", le gouvernement promulgue, le 5 juin 1985, la Loi 49/1985 portant indult et amnistie pour les guérilleros condamnés en justice ou désireux de réintégrer la normalité juridique. Le 28 juin 1985, le Mouvement du 19 avril (M-19) rompt la trêve, sous prétexte de non respect des accords par le gouvernement. L'armée ayant repris l'offensive, elle annonce le 28 août suivant la mort au combat d'Ivan Marino Ospina, l'un des cinq responsables du M-19. C'est dans ce contexte qu'il faut lire la "lettre ouverte" au président de la République signée par des personnalités aux sensibilités politiques diverses. C'est un appel à la reprise du dialogue national. Le texte a été rendu public dans El Espectador du 11 octobre 1985.

Note DIAL

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LA DÉTÉRIORATION DU PROCESSUS DE PAIX

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous au titre du droit de pétition mentionné à l'article 45 de la Constitution, pour vous exprimer respectueusement notre vive préoccupation de citoyens, membres de divers partis politiques, concernant la détérioration de la paix, les violations des droits de l'homme survenues récemment, et la nécessité de renouer le dialogue avec tous les groupes d'insurgés.

Nous sommes fermement convaincus que la politique de pacification, que vous avez si clairement exposée au début de votre mandat, est la seule susceptible de nous faire franchir l'étape d'accord national et de renforcement de la démocratie. Nous avons condamné en leur temps les nouvelles formes de criminalité, en particulier le terrorisme, l'extorsion et la séquestration. Mais non moins graves sont, Monsieur le président, les disparitions de personnes qui se montent déjà en Colombie à plusieurs centaines, et dans des conditions qui relèvent, en certains cas, de la responsabilité d'agents de sécurité de l'Etat.

Le ministère public de la nation procède depuis 1983 à des enquêtes dont le résultat reste ignoré du pays. Ces tergiversations nous font craindre l'impunité constante pour ceux qui se livrent à cette activité délictueuse, laquelle était jusqu'à ces toutes dernières années une chose inconnue chez nous. Nous vous demandons instamment et respectueusement, Monsieur le président, que ces investigations soient menées à terme, jusqu'à l'éclaircissement complet des faits, au jugement des responsables et à la libération des personnes victimes d'atteintes si déshonorantes au droit à la vie.

Il faut perfectionner notre législation sur cette forme délictuelle si nouvelle qu'est la disparition de personnes. Le Comité permanent pour la défense des droits de l'homme, pour sa part, se propose d'élaborer un projet qui puisse servir de base à l'introduction de changements pour faciliter la sanction de ce délit. Mais cela n'est pas suffisant. Le pays est profondément troublé par le déferlement de criminalité qui l'affecte; et il faut avant tout rendre à la justice sa capacité de remplir la haute mission qui est la sienne et, de ce fait, la confiance du pays qui a aujourd'hui disparu.

La Colombie est accablée, au plan social, par l'ampleur du chômage que les statistiques officielles ont situé à près de 15% de la population active, et à 17% dans certaines villes. C'est seulement maintenant, à quelques semaines de la fin des sessions ordinaires du Congrès pour 1985, dernière période pouvant être mise à profit par l'actuel gouvernement, qu'est apparu un projet d'amendement de la réforme agraire, mais qui n'a pas fait l'objet de l'examen des partis ni des organismes spécialisés en la matière. Ce retard dans la mise en oeuvre du changement social fait que subsistent les **facteurs objectifs** de la violence dans l'ensemble du pays.

Dans de telles circonstances, le mépris de la vie humaine s'ajoute à l'abandon des procédures légales dans l'arrestation des personnes suspectes d'avoir enfreint le Code pénal, dans leur comparution devant le juge compétent, dans l'ouverture de l'enquête judiciaire correspondante et dans la mise en procès selon les dispositions appropriées, conformément aux termes du titre III de la Constitution. De nombreux cas de perquisitions et d'arrestations sans mandat judiciaire, de morts de syndicalistes et de militants de mouvements sociaux, sont révélateurs d'une crise profonde dans les procédures juridiques normales.

La peine de mort, qui ne figure pas parmi les peines autorisées en Colombie, ni dans la Constitution ni dans les lois, se trouve être instaurée de fait dans de nombreuses circonstances où les patrouilles de l'armée ou de la police, à l'égal des agents de la sécurité, en viennent à faire usage de leurs armes contre des personnes qui devraient, en toute possibilité, être sanctionnées d'une autre façon après avoir été entendues et jugées dans des procès normaux. Le massacre de onze personnes à Bogotá, dans une affaire de détournement d'un camion de lait, est venu s'ajouter à d'autres faits similaires, comme ce fut le cas du prêtre Daniel Guillard, blessé par balles par une patrouille militaire alors qu'il passait en voiture dans une rue de Cali, et cela sans aucune raison justifiant l'incapacité permanente de la victime (1).

La violation des droits de l'homme en Colombie ne peut être mesurée en seuls termes quantitatifs, car il suffit de quelques rares cas d'infraction aux dispositions de la Constitution ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions internationales respectives pour que le problème subsiste. Ainsi, c'est le cas du jugement en Conseil d'Etat rendu le 27 juin de cette année sur recours de la doctoresse Olga López de Roldán et de son père le docteur Iván López Betero, jugement qui admet la responsabilité de l'Etat et, concrètement, du ministère de la défense dans l'application de tortures sur la personne de la doctoresse López et de sa fille.

Selon la Constitution, il appartient au gouvernement et, de ce fait, au président de la République de faire procéder à l'examen des responsabilités pouvant retomber sur ceux qui sont en charge du commandement militaire ou de la juridiction civile sur les établissements militaires où ont été pratiquées les tortures de la doctoresse López de Roldán et de sa fille. Il se trouve, sur ce point, que la présence au ministère de la défense du général Migue Vega Uribe, commandant la Brigade d'Instituts militaires au moment des faits condamnés par le Conseil d'Etat, fait que cet officier général des forces armées est jugé et partie dans un cas de responsabilité pour l'examen duquel il ne devrait pas avoir, dans le cadre du conseil des ministres, la faculté d'émettre un jugement, s'agissant de sa situation propre.

Les nouveaux cas de tortures et d'"exécutions sommaires" dans des établissements de l'armée ou de la sûreté de notre pays, dénoncés dans les rapports d'Amnesty International et de

(1) Le prêtre belge installé en Colombie depuis vingt ans, le P. Guillard a été mitraillé dans la nuit du 10 au 11 avril 1985. En état de mort clinique depuis cette époque, il est effectivement décédé le 26 octobre 1985 (NdT).

la Croix-Rouge internationale, et divulgués par la presse, exigent une enquête. Nous vous demandons respectueusement de la faire ouvrir, Monsieur le président, en votre qualité de chef suprême des forces armées et d'autorité administrative supérieure des services de la sûreté. Cela permettra de déterminer les responsabilités dans les cas qui ont fait l'objet de ces dénonciations, de façon à empêcher la répétition de la torture ainsi que les exécutions sommaires dans une nation qui se targue de garantir l'état de droit.

Pour finir, qu'il nous soit permis, Monsieur le président, de rappeler que l'escalade de la guerre dans les régions du Cauca, de Valle del Cauca, de Quindio et de Tolima exige la réouverture du dialogue avec tous les groupes d'insurgés. Il ne faut négliger aucun effort pour épargner à la nation le spectacle douloureux des nombreux morts et blessés qu'enregistre quotidiennement la presse. Nous apportons notre soutien, sur ce point, à la demande du sénateur Alvaro Leyva Durán pour que les rapports de la Commission de vérification soient portés à la connaissance de l'opinion publique, et pour que le travail des différentes commissions de vérification soit plus efficace, comme façon d'établir les responsabilités dans les violations des accords de cessez-le-feu.

Nous n'hésitons pas à ce propos à faire nôtres les paroles de l'ancien ministre de la défense, le général Gerardo Ayerbe Chaux, qu'il a prononcées au cours d'un récent forum sur la paix, organisé à Bogotá par la revue Arco dont le directeur est le général Alvaro Valencia Tovar:

"Je reste convaincu que le dialogue sincère est le meilleur chemin pour parvenir au désarmement des esprits et des mains. Vu la géographie de la Colombie, les circonstances historiques et le caractère de notre peuple, un règlement du problème de la guérilla par la voie des armes ne peut que durer indéfiniment, coûter des vies nombreuses et causer de graves préjudices matériels et dommages dans les esprits."

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Alfredo Vázquez Carrizosa, président du Comité des droits de l'homme
Julio Salgado Vázquez, ancien magistrat de la Cour suprême de justice
Prudencio Tolosa, sénateur
Daniel Samper Pizano, journaliste
Nel Hernando Mejía Bucheli, président d'Asdoas, section Bogotá et Cundinamarca
Gustavo Osorio, président de la CSTC
Patricia Ariza, présidente de la Corporation colombienne du théâtre
Gerardo Molina, sénateur
Gilberto Vieira, représentant
Gelasio Cardona, président de l'Association colombienne des juristes démocrates
Manuel Uribe, s.j., directeur du CINEP
Abel Rodríguez, président de Fecode
Jaime Quijano Caballero, recteur de l'Université Incca
Eduardo Vanegas, président de FUTT
Manuel Cepeda, journaliste
Mauricio Trujillo, député
Arnulfo Cruz, avocat
Gustavo Gallón Giraldo, avocat
Santiago García, directeur de théâtre
Fabio Zapata, sociologue
Socorro Ramírez, professeur
Carlos Moreno Novoa, avocat
Jaime Dussán C., député
Hermelinda Castellano, avocate
María Cristina Salazar, sociologue
Ricardo Sánchez, professeur universitaire
Gonzalo Torres Mendoza

[Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL]

LIBRAIRIE DIAL

Sur demande de lecteurs, nous vous proposons quelques titres d'ouvrages susceptibles de vous intéresser. Ces livres n'abordent que la seule problématique Eglise et société en Amérique latine. Les titres ici retenus ont pour caractéristique commune d'avoir été écrits, traduits ou publiés en collaboration avec DIAL.

COMMANDES:

Les commandes peuvent nous être adressées directement, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre de ASSOCIATION DIAL. Expédition sous quinzaine.

Pour les pays voisins de la France, nous n'acceptons pas les chèques bancaires mais uniquement les virements postaux adressés directement à notre CCP 1248-74 N Paris.

ARGENTINE

- PÉREZ ESQUIVEL, Adolfo, prix Nobel de la paix
"Le Christ au poncho, suivi de témoignages de luttes non violentes en Amérique latine"

Ed. du Centurion, 1981, 149 pages - prix marqué: 56 F

* L'expérience de la prison et de la torture d'un non violent devenu le "Prix Nobel des pauvres d'Amérique latine", et quelques-unes des actions de groupes populaires pour défendre leurs droits.

Tarif 1985

Prix de vente
(+ port)

53,20 F
(+6,50 F)

BRÉSIL

- DIAL

"Paysans du Brésil - Le temps des requins"

Ed. du Cerf, 1979, 113 pages - prix marqué: 51 F

* A l'heure de la disparition brutale de l'agriculture vivrière sous la poussée des grands domaines de l'agro-alimentaire mondial, la parole des paysans spoliés qui cherchent à défendre leurs terres et leur dignité.

48,45 F
(+6,50 F)

- ALENCAR, Tito de

"Alors les pierres crieront"

Ed. Cana, 1980, 167 pages - prix marqué: 60 F

* L'itinéraire d'un jeune religieux dominicain, prisonnier politique torturé et conduit à la folie puis au suicide.

57,00 F
(+6,50 F)

- ANTOINE, Charles

"L'Eglise et le pouvoir au Brésil - Naissance du militarisme"

Ed. Desclée de Brouwer, 1971, 269 pages - prix marqué: 44 F

* Une étude très documentée sur les relations de l'Eglise et de l'Etat au Brésil, au cours des années suivant le coup d'Etat militaire de 1964.

41,80 F
(+9,50 F)

- BETTO, Frei

"L'Eglise des prisons"

Ed. Desclée de Brouwer, 1972, 225 pages - prix marqué: 33 F

* Le témoignage d'un jeune religieux dominicain, incarcéré au Brésil pour "collaboration à la guérilla" en novembre 1969, alors qu'il purge sa peine en régime politique.

31,35 F
(+9,50 F)

- BETTO, Frei
"Lettres de prison"
 Ed. du Cerf, 1980, 147 pages - prix marqué: 59 F 56,00 F
(+6,50 F)
 * Suite du livre "l'Eglise des prisons", mais au moment où l'auteur, prisonnier politique, est mis au régime des droits communs.
- BETTO, Frei
"Les frères de Tito"
 Ed. du Cerf, 1984, 245 pages - prix marqué: 98 F 93,10 F
(+9,50 F)
 * L'histoire de quelques jeunes religieux dominicains dont Tito de Alencar, qui se sont lancés dans le combat social par fidélité évangélique. A la fois une affaire policière, une page d'histoire du Brésil et un itinéraire spirituel.
- CASALDÁLIGA, Pedro
"Fleuve libre, ô mon peuple"
 Ed. du Cerf, 1976, 160 pages - prix marqué: 41 F 39,00 F
(+6,50 F)
 * Le chant d'un poète dans l'Amazonie des routes transamazoniennes. Le cri prophétique d'un évêque qui voudrait qu'on l'appelle "Pierre-la-Liberté".
- MESTERS, Carlos
"Dans les sous-sols d'humanité"
 Ed. Desclée (Relais), 1974, 175 pages - prix marqué: 95 F 90,25 F
(+6,50 F)
 * Le voyage pastoral d'un théologien brésilien dans les régions les plus déshéritées du Brésil. Une "photographie" remarquable de la vie des petites gens en rural.

NICARAGUA

- CABESTRERO, Teófilo: **"Des prêtres au gouvernement - L'expérience du Nicaragua"**
 Ed. Karthala, 1983, 133 pages - prix marqué: 68 F 64,60 F
(+6,50 F)
 * Dans un pays controversé, le Nicaragua, un problème explosif: la présence de trois prêtres au gouvernement. Mais qui les connaît? Ils ont ici la parole.

AMÉRIQUE LATINE

- DIAL: **"Le réveil indien en Amérique latine"**
 Ed. du Cerf, 1976, 139 pages - prix marqué: 53 F 50,35 F
(+6,50 F)
 * Après quatre siècles de brutalité, d'oppression et de silence, les Indiens élèvent la voix, se concertent et s'organisent.
- ANTOINE, Charles
"L'Amérique latine en prières"
 Ed. du Cerf, 1976, 139 pages - prix marqué: 66 F 62,70 F
(+6,50 F)
 * Anthologie de textes historiques et poétiques sur le témoignage du sang des chrétiens d'aujourd'hui sur ce continent.
- ANTOINE, Charles
"Ils ne seront plus humiliés - Bible et conflits de la terre en Amérique latine"
 Ed. Ouvrières, 1985, 129 pages - prix marqué: 45 F 42,75 F
(+6,50 F)
 * "Il s'agit, sous une forme directe et extrêmement pudique, d'un document sur un problème économique et politique aux dimensions dramatiques, où le passé et l'avenir se fondent dans un présent tout à fait incertain. En pareil climat la foi chrétienne, qui éclate, n'a rien de la douceuse consolation d'ignorants naïfs." (G. Petitde-mange, "Amérique latine" n°22, avril/juin 1985)